

Représentation FNE38 à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bièvre Liers Valloire

Représentant FNE38 : Christian Drevet / suppléante : Chantal Gehin

11 réunions en 2024

Rédigé par Christian Drevet (mes observations, ressentis, prises de position....sont en italique)

29 janvier : Bureau

- Rapport d'activité 2023 / programme, budget prévisionnel 2024 / prospective financière pluriannuelle
- Choix d'un scénario de suivi météorologique des principaux exutoires du bassin-versant

Je soutiens le choix du scénario moyen, moins coûteux mais assez complet pour qu'on puisse en espérer des résultats utiles.

2 février : Arrêté de renouvellement intégral de la CLE

Depuis plusieurs années la FRAPNA Drôme n'avait pas de représentant à la CLE. FNE38 a cherché à l'automne une personne susceptible d'assurer cette représentation notamment en sollicitant une association active sur la vallée du Rhône proche de la partie Drômoise du bassin-versant de manière à ce que les deux représentations d'APE prévues à la CLE soient assurées. En fin d'année 2023, nous avons eu une réunion en visio avec la FRAPNA Drôme et la personne qui s'est proposée (Hélène Taunay, chef de projet « eau » à FNE38 a participé à cette réunion).

15 février : Réunion du copil de l'étude de la qualité de la nappe

Présentation et validation de l'interprétation des résultats des campagnes d'analyses réalisées en 2022. Proposition d'une étude complémentaire en 3 phases :

- Phase 1 : Approfondissement de l'étude sur 2 zones (centre Bièvre et partie Est de la Valloire)
- Phase 2 : Proposition d'un plan global d'actions
- Phase 3 : Mise en place d'un programme de surveillance

25 mars : Bureau

- Présentation des résultats de l'étude qualité et validation de l'étude complémentaire

Je constate une situation qui reste très dégradée sur 2 captages de la plaine du Liers classés prioritaires depuis plus de 10 ans et pour lesquels le distributeur d'EP a refusé à plusieurs reprises que Bièvre Liers Environnement (BLE), association locale adhérente à FNE, soit représentée au copil. Cette situation m'interroge sur les actions mises en place sur la zone de protection de ces 2 captages. La situation se débloque au cours de l'année après une nouvelle demande : l'association BLE sera invitée pour la première fois au copil de ces captages en décembre.

- Avis sur le bilan et la modification à mi-parcours de l'AUP (Autorisation Unique Pluriannuelle) pour l'irrigation de l'OUGC 38

Le bureau a émis un avis favorable sur l'ensemble du bilan, avec plusieurs réserves :

- sur les demandes de modifications concernant une zone du Bassin-Versant proche du Rhône sur laquelle une incertitude existe concernant la nappe dans laquelle les prélèvements sont réalisés (nappe des alluvions BLV)

ou nappe d'accompagnement du Rhône). La réserve est motivée par le fait qu'aucune étude ne permet actuellement de trancher.

- sur des demandes de prélèvements supplémentaires en eaux superficielles sur 2 sous-bassins. Ces augmentations concernaient un faible volume (23 000 m³ pour 652 000 autorisés sur l'ensemble des sous-bassins). La réserve est motivée par l'étude « volumes prélevables » qui juge que les volumes actuellement prélevés sur ces sous-bassins paraissent acceptables mais qu'ils ne peuvent pas être augmentés sous peine de diminution des débits en période d'étiage dommageables pour les milieux.

L'avis est également assorti de **plusieurs recommandations à l'attention de la chambre d'agriculture**, notamment celle « **d'actionner tous les leviers possibles pour poursuivre les actions d'économies d'eau** » en particulier les leviers agronomiques (assolement, densités de semis, variété de cultures adaptées au stress hydrique, rotations...).

Le représentant de la chambre d'agriculture et celui des irrigants font régulièrement mention de l'acquisition de matériels permettant de moins utiliser d'eau pour l'irrigation. Par contre il n'est jamais fait état des actions évoquées dans cet avis. L'acquisition de matériel d'irrigation plus performant n'est pas utile pour les économies d'eau si elle sert à terme à irriguer plus de surfaces, ce qui est constaté dans de nombreuses régions. Mettre en avant l'idée que l'agriculture aura besoin de plus en plus d'eau comme le dit régulièrement le représentant de la chambre d'agriculture n'est pas de nature à rassurer.

- Présentation d'une étude commanditée par le SIEP Valloire Galaure : identification des zones contributrices à l'alimentation de deux captages prioritaires de leur zone de compétences.

Etude très intéressante dans la mesure où elle souligne la complexité de la mise en place de programmes d'actions pertinents et efficaces sur les captages prioritaires ainsi que la lente émergence de résultats tangibles (inégaie contribution à l'alimentation de la nappe de différents secteurs de la zone de protection, lenteur de la circulation de l'eau dans le sous-sol...). Elle met également en valeur le fait que les nitrates d'origine agricole n'expliquent qu'une partie de ce qui est retrouvé dans la nappe.

5 avril CLE : Installation de la nouvelle CLE :

Elections président, vice-présidents, rapport d'activités et compte administratif 2023, programme et budget prévisionnels 2024, prospective financière, CR des attributions exercées par le bureau par délégation de la CLE en 2023.

Nous demandons à ce que la représentante de la FRAPNA Drôme puisse assister aux réunions du bureau en tant qu'invitée (sans droit de vote). Les réunions de CLE sont relativement rares (2 fois par an), ce qui est insuffisant pour comprendre l'ensemble des problématiques abordées dans un SAGE. La présence au bureau permet de se familiariser avec les sujets et les propositions des différents partenaires pour exercer une représentation plus pertinente. J'avais personnellement été très satisfait d'accompagner pendant près de 2 ans le représentant FNE38 que j'ai remplacé par la suite.

La demande est acceptée

14 mai : Bureau

- Bilan relatif au volet quantité (suivi des niveaux de nappes / prélèvements 2022 / arrêtés sècheresse 2023 / réunions relatives au volume prélevable pour les usages agricoles)
- Constitution du copil de l'étude d'actualisation du modèle hydrogéologique de la nappe des alluvions (FNE y est représentée)
- Présentation par le SIRRA de son dispositif PSE (Paiements pour Services Environnementaux) : 78 agriculteurs concernés sur des zones à enjeux (captages prioritaires, zones de sauvegarde pour l'eau potable, zones humides prioritaires du SAGE, ENS)

Juin : bureau annulé

1^{er} octobre : CLE

- Présentation des résultats de l'étude de définition du protocole de suivi quantitatif des sources de Manthes et Beaufort.

Le protocole choisi par le bureau le 29 janvier est validé. Le suivi est prévu de 2026 à 2030. Les résultats de l'étude préalable sont intégrés au modèle de nappe. Les résultats issus du suivi 2026/2030 seront intégrés en 2030.

- Présentation du Plan de Bassin d'adaptation au changement climatique par l'AERM/ présentation de l'état des lieux (phase 1) de l'étude départementale par Caroline Marchal du Conseil Départemental de l'Isère /
- Présentation des actions de limitation de consommation d'eau des ICPE du bassin-versant par la DREAL

La CLE, malgré de multiples demandes, est toujours en attente de la mise en conformité des autorisations de prélèvements données par la DREAL aux ICPE du bassin. Le délai de 5 ans pour cette mise en conformité échoit le 1/1/2025. Les prélèvements réellement effectués par les ICPE du bassin sont au-dessous de la quantité attribuée à l'usage « industrie » par le PGRE. En pratique ce n'est pas dommageable.

Le problème est néanmoins régulièrement mis en avant par le représentant de la Chambre d'agriculture qui souligne de manière récurrente la différence de traitement entre les usages de la part de l'administration (l'usage « agriculture » s'est mis en conformité avant même la mise en œuvre du SAGE à travers l'AUP sollicitée par l'OUGC).

Cette situation est dommageable pour assurer la sérénité des débats.

18 Octobre : présentation par l'association des irrigants de l'étude de réutilisation des eaux des piscicultures pour l'irrigation agricole

Deux méthodes sont proposées par l'étude : stocker une partie de l'eau issue des piscicultures en période de hautes eaux pour l'utiliser au cours de la période d'irrigation ou la réinfiltrer pour contribuer à l'amélioration de la recharge de la nappe. La première méthode fait l'objet de l'essentiel de l'étude.

Cette étude est une première approche qui indique de quelles manières pourraient être réutilisées des eaux des piscicultures (dont une grande partie est prélevée dans la nappe des alluvions et rejetée dans le milieu naturel, ce qui alimente les cours d'eau en aval, qui seraient pour la plupart à sec une grosse partie de l'année sans cette alimentation). Il reste de nombreuses incertitudes :

- *Sanitaire (il n'y a actuellement aucun cadre réglementaire pour ce type de réutilisation)*
- *Environnemental : les impacts de la réduction des débits sur les milieux en aval ne sont pas étudiés dans l'étude présentée*
- *Sociétal : le stockage d'eau en sortie de piscicultures nécessite des ouvrages de très grandes dimensions (le stockage de 2 000 000 de m³ nécessite un bassin de 500 m de long sur 400 de large pour 10 m de profondeur). Il n'est pas sûr que ce soit bien accepté par la population. D'autre part l'évaporation sera très importante sur une telle surface. De ce point de vue la méthode de l'infiltration serait peut-être meilleure sous couvert d'études appropriées et dont les résultats seraient concluants (notamment le maintien en bon état des milieux en aval)*
- *Egalement des incertitudes sur la pérennité des débits en sortie de pisciculture : la pisciculture Murgat les a déjà réduits de 15% et vise 50% à terme (10 ans) en développant des techniques d'épuration/ réutilisation*

7 novembre : Commission Information

- Bilan du programme d'animations scolaires 2023/2024

17 classes ont été retenues. On constate une montée en compétence des animatrices et animateurs des différentes structures (Associations de Protection de l'Environnement, Fédérations de pêche) qui sont très demandeurs d'informations concernant les problématiques du SAGE dont certaines sont quelque peu étrangères aux sujets abordés dans leurs formations et dans leur pratique habituelle des sorties nature. Une journée d'information sur les STEP a été organisée pour eux début 2024. Pour début 2025, la demande porte sur des informations autour du fonctionnement de la nappe des alluvions.

Parmi les points positifs également, l'excellente répartition géographique sur le bassin-versant des classes qui ont été concernées par les animations depuis leur mise en place

J'ai été surpris de constater qu'une des classes avait demandé, comme sortie sur le terrain, à visiter la maison de la pêche à Saint-Quentin sur Isère alors qu'il est précisé dans la proposition aux écoles que les sorties de terrain doivent être réalisées sur des sites situés sur le bassin-versant et en lien avec des problématiques du SAGE.

Certains enseignants ayant bénéficié des programmes d'animations et quelques animateurs se questionnent sur l'utilité de la restitution publique qui est demandée aux écoles en fin de cycle d'animations au motif que des membres de la CLE n'y sont pas toujours présents. Il faut rappeler que les animations scolaires font partie du plan de communication de la CLE et que les membres de la CLE comptent sur ces animations pour que des informations concernant le SAGE et le rôle de la CLE soient peu à peu diffusées auprès des adultes habitants le territoire (parents d'élèves, habitants, élus communaux). Je pense que la CLE via sa commission communication doit réexpliquer cette demande auprès des animateurs et peut-être informer de manière plus précise les enseignants car cette demande de la CLE qui ne semble pas avoir été bien comprise.

- Choix des classes pour le programme 2024/2025

13 classes se sont inscrites pour 17 places, néanmoins décision de garder 17 classes pour 2025/2026

26 novembre : Réunion de démarrage de l'étude d'élaboration du plan de gestion de la zone humide de Chassagne

Cette zone humide figure dans la liste des 23 zones prioritaires de la partie iséroise du bassin versant. Parmi ces 23 zones, 10 doivent faire l'objet d'un plan de gestion dans les 10 premières années de la mise en œuvre du SAGE (disposition ML.2.2.2 du PAGD). C'est la première ZH de la liste à faire l'objet d'un plan de gestion.....il est temps de commencer !

Se renseigner pour savoir si d'autres structures que le SIRRA pourraient être maîtres d'ouvrages, ce qui pourrait peut-être donner un élan au programme (?) Bièvre Liers Environnement a été intégré au cotech de l'étude, ce qui permettra d'acquérir de la compétence dans le domaine.

3 décembre Bureau

- Proposition de prolongation du PGRE Bièvre Liers Valloire

Proposition de le prolonger d'un an car peu de disponibilité en ce moment des chargés de mission pour réaliser le bilan. Cette position a en outre le mérite de permettre la mise en œuvre du prochain PTGE par la CLE qui fera suite aux élections municipales de 2026, donc avec une équipe d'élus qui restera en place pendant les 6 ans du PTGE. Je suis d'accord avec la proposition.

- Présentation des dispositifs existants pour financer des plantations de haies par Sylvie Monnier de l'association « Mission haies »

En 2023, dans une réunion organisée par la CLE à la demande du préfet qui souhaitait que l'usage « agriculture » fasse des propositions de volume-guide à prélever pour l'irrigation. Jean-Yves Morgantini, agronome à la retraite, m'avait accompagné dans cette réunion pour représenter FNE. Il avait fait la proposition de plantations de haies pour une meilleure recharge de la nappe, pour la diminution des besoins d'irrigation (la réunion était consacrée à la gestion quantitative) et pour tous les autres bénéfices attendus (protection contre le vent et contre le lessivage des sols, épuration, biodiversité...). Suite à cette proposition à laquelle le représentant de la chambre d'agriculture avait adhéré, la CLE a organisé une réunion publique au Lycée agricole de La

Côte Saint-André qui avait été animée par Sylvie Monnier de Mission haies. Une centaine de personnes avaient assisté à la réunion dont des agriculteurs (certains ont témoigné à propos des plantations réalisées sur leurs propriétés).

Depuis nous avons essayé de faire de ces plantations un des enjeux centraux d'une stratégie de gestion quantitative. En 2024, nous n'avons pas constaté d'évolution sur ce dossier. Nous avons rencontré (Jean-Yves et moi-même) Sylvie Monnier en compagnie du représentant de la chambre d'agriculture à la CLE. Sylvie nous a donné des informations sur le Pacte pour la haie du ministère de l'agriculture. Pour diffuser ces informations auprès des représentants des communautés de communes du bassin-versant, nous avons demandé à la CLE d'inviter Sylvie pour une présentation des dispositifs existants. A la suite de cette réunion il a été question avec le président de la CLE d'organiser une réunion à destination des maires des communes du bassin-versant pour les informer. Le sujet est à suivre....

5 décembre : Commission quantité : suivi des actions du PGRE

- bilan actions 2023,

99 actions réalisées ou en cours / 22 628 000 € de dépenses HT / économies réalisées évaluées à 2 500 000 m³

- retours d'expériences

Présentation détaillée des actions réalisées par 1 maître d'ouvrage dans chacun des usages :

- Eau potable : services de l'eau de Bièvre Isère Communauté

17 actions de renouvellement de conduites pour 13 km renouvelés / mise à jour du schéma directeur d'alimentation en eau potable / mise en place de compteurs de sectorisation / diminution de la consommation moyenne par foyer (113 m³ en 2017 / 98 en 2023)

- Agriculture : actions réalisées sur la ferme des Lices et EARL Les Gallines (ferme en bio) à Thodure

110 ha irrigués / 20 ha (1 parcelle) en goutte à goutte sur une parcelle (10 à 20% d'économies d'eau)

Le nombre d'irrigants est minoritaire sur le bassin-versant par rapport à l'ensemble des agriculteurs. Il aurait été intéressant d'avoir le témoignage d'un exploitant non irrigant pour présentation des stratégies pour faire face à la diminution de la consommation d'eau, d'autant que les actions prévues au PGRE pour l'usage agricole ne concernent pas que les irrigants, mais ces actions sont-elles entreprises ?

- Pisciculture : actions d'économies de la pisciculture Murgat

Mise en place de circuits fermés.

- Industrie : actions d'économies dans l'usine SIEGL (Société d'Impression sur Etoffe du Grand Lempis)

Mise en place d'une STEP biologique depuis 2022 dans le but d'améliorer la qualité des rejets dans le milieu naturel et de réutiliser l'eau dans les process de production